

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL GUILHAMOU sur la commune principale de l'AIOT 4 chemin de Guilhamou 64160 ST ARMOU.

La référence de votre dossier est A-3-7H979VZP et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/04/2023 à 17h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39522627700014**

Raison sociale **EARL GUILHAMOU**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 chemin de Guilhamou

64160 ST ARMOU

Signataire

Nom : **HIALE-GUILHAMOU**

Prénom : **Sébastien**

Qualité : **gérant**

Référent

Nom : **LABORDE**

Prénom : **Roseline**

Fonction : **referent elevage et environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL GUILHAMOU**

Description des activités :

élevage et gavage de palmipedes à foie gras

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

4 chemin de Guilhamou

64160 ST ARMOU

X : 432260

Y : 6262074

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Construction de 2 abris destinés à l'élevage des canards prêts à gaver en période hivernale de claustration. Au vu du manque à gagner de ces derniers mois, par obligation de baisser le nombre d'animaux par bande pour arriver à adapter la densité au bien être animal, (nombreux abris en configuration "tunnel"), il est nécessaire de construire 2 abris en dur afin de conserver le nombre d'animaux en période classique et avec une densité moyenne sur l'ensemble de l'élevage de 3 canards/m² environ. Le nombre d'animaux au maximum reste inchangé. (48700 animaux - équivalents: 2500 canards en gavage et 3 x 5200= 15600 canards en élevage) et l'objectif du nombre d'animaux produits inchangé. Le plan d'épandage est inchangé. Cependant je déclare que le lisier de gavage est exporté à l'usine de méthanisation Biobearn

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 18100 Animaux- Eq	Nombre d'emplacements 18100 Animaux- Eq	D 2500 gavage x 7 + 15600 PAGx2 x 2 AE

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan de situation2023 construction de 2 abris pour claustration.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN DE MASSE ABRIS Claustration.pdf